

Centanni, la célébration des 100 ans d'Educa: dispositions relatives à la reconnaissance « Souris d'or »

1. Description du prix de reconnaissance « Souris d'or »

La « Souris d'or » est une reconnaissance qui distingue les projets novateurs des écoles suisses en tant que contribution à la mise en place de l'espace numérique suisse de formation. Les modalités de cette procédure de reconnaissance sont organisées et mises en œuvre par Educa dans le cadre de «Centanni», le programme de la célébration des 100 ans d'Educa.

2. Droit de participation et déroulement

2.1 Droit de participer

Sont autorisées à participer les personnes ou écoles ayant un domicile fixe ou une résidence fixe en Suisse.

Les contributions admises à participer sont des projets qui sont déposés sur le site web www.centanni.ch. Sur ce site Internet, les participantes et les participants à Centanni ont la possibilité d'annoncer leur inscription à la « Souris d'or ».

Chaque inscription d'une contribution doit se faire à partir d'une adresse e-mail valable à laquelle il sera possible d'envoyer également des messages de réponse.

Les contributions comportant des contenus violents, obscènes ou offensants ne seront pas acceptées.

Les participantes et participants sont tenus de garantir que leur contribution est leur propre projet. Educa ne peut pas être rendue civilement responsable du projet.

2.2 Déroulement

La procédure d'adjudication de la « Souris d'or » se déroule en deux étapes :

- 1^{ère} étape : distinction en tant que « Souris d'argent » :
Pendant la première étape, un jury évalue les contributions et distingue, avec

l'attribution de la « Souris d'argent », celles qui donnent un effet de signal particulier pour la mise en place de l'espace éducatif numérique suisse.

- 2^e étape : nomination de la « Souris d'or »:
Les contributions qui ont été distinguées par une « Souris d'argent » sont nominées pour participer à la deuxième étape de la procédure d'adjudication de la « Souris d'or ». Les participantes et les participants sont invités à fournir de la documentation supplémentaire sur leur projet. L'élection de la « Souris d'or » est réalisée sous la forme d'un vote public qui a lieu sur le site web www.centanni.ch.

2.3 Délais impartis

La procédure d'adjudication commence début avril 2021 avec la mise en ligne du site web www.centanni.ch sur lequel les projets peuvent être déposés.

Le dernier délai d'inscription pour la participation à la « Souris d'or » est le 27.10.21.

Le vote en ligne pour la « Souris d'or » commence le 10.11.2021 et prend fin le 23.11.2021.

La procédure d'adjudication prend fin avec la remise du prix de la « Souris d'or » qui aura lieu fin novembre 2021. Aussitôt que la date et les modalités de la cérémonie de remise du prix seront connues, les participantes et les participants en seront informés.

3. Jury, prix et remise des prix

3.1 Jury de la « Souris d'argent »

Sous la présidence d'Ueli Anken (Educa), le jury est composé de deux à quatre autres spécialistes qui sont nommés par le Conseil de fondation de la Fondation Milton Ray Hartmann. Si un membre du jury est lié à un ou des responsables d'une contribution à évaluer, il est tenu de le divulguer et de se récuser. Le président représente le jury vis-à-vis de l'extérieur. Les membres du jury s'engagent à traiter en toute confidentialité toutes les informations reçues dans le cadre du déroulement des délibérations du jury.

Le jury tient compte notamment des caractéristiques du projet sous l'angle des méthodes d'apprentissage/ d'enseignement (prévues) et de l'utilisation d'outils informatiques numériques relevant des TIC.

Le jury ne fournit aucune information sur sa décision en lien avec une contribution. Il ne fournit en particulier aucune information sur les raisons pour lesquelles il n'a pas distingué un projet donné.

3.2 Élection de la « Souris d'or »

Le prix principal la « Souris d'or » sera accordé à l'une des contributions qui avaient été distinguées auparavant par une « Souris d'argent ». Il sera attribué à la contribution qui aura reçu le maximum de voix dans le cadre d'un vote public effectué sur le site web www.cen-tanni.ch.

3.3 Prix

Le prix principal la « Souris d'or » comprend un prix en espèces de 15'000 francs et une petite sculpture de couleur dorée. Il est attribué de manière indivisible à une contribution.

Pour les projets qui ont été sélectionnés par le jury en tant que « Souris d'argent », les participantes et les participants recevront une attestation écrite pour leur contribution ainsi qu'une petite sculpture de couleur argentée à titre de distinction. Ensuite, les participantes et les participants bénéficieront d'un soutien qui les aidera à se préparer à contribuer au vote pour la « Souris d'or ».

3.4 Avis écrits

Les participantes et les participants à la procédure d'adjudication seront informés personnellement par Educa d'une éventuelle distinction attribuée à leur contribution ou du fait qu'ils ont gagné le prix de reconnaissance d'Educa.

3.5 Remise du prix

Le prix principal la « Souris d'or » sera remis fin novembre 2021. Dans ce contexte, la contribution qui aura remporté la « Souris d'or » sera présentée en détail avec les autres personnes impliquées dans le projet.

Si personne n'est présent lors de la remise du prix, cela équivaut à une renonciation irrévocable au prix la « Souris d'or ».

Le prix ira à l'école ou à la personne de contact dont le nom est indiqué dans les données enregistrées relatives à la contribution.

4. Droits de la personnalité, droits d'auteur et droits d'utilisation

Avant d'envoyer leur contribution, les participantes et les participants sont tenus de s'assurer qu'ils ont le droit d'utiliser d'éventuelles images reproduites dans le projet ainsi que le consentement des personnes figurant dans leur projet. S'il s'agit de personnes mineures, elles doivent disposer d'une autorisation écrite des représentants légaux. De surcroît, Educa ne peut pas être tenue civilement responsable de problèmes liés aux droits d'auteur et d'image en relation avec la participation à l'adjudication.

Par l'envoi de leur contribution, les participantes et participants à l'adjudication donnent leur consentement afin que leurs projets puissent être utilisés dans divers documents de la manifestation « Centanni » à des fins de communication et de publicité (documents imprimés, Internet, documents multimédia).

Autres dispositions

4.1 Généralités

La participation à la procédure d'adjudication de la « Souris d'or » est gratuite.

Aucune correspondance ne sera tenue au sujet de la participation à la procédure d'adjudication de la « Souris d'or ».

Des événements imprévus qui rendraient impossible la mise en œuvre de la procédure de reconnaissance des contributions selon les modalités prévues autorisent Educa à annuler la mise en œuvre. En particulier, Educa peut renoncer à la remise du prix si le nombre de contributions inscrites est trop réduit, ou si aucune contribution ne mérite le prix.

4.2 Protection des données

Les données personnelles sont traitées conformément à la déclaration d'Educa sur la protection des données et en accord avec le droit en vigueur applicable à la protection des données.

4.3 Prétentions de droit et recours

Toute prétention de droit de la part des participantes et participants est exclue.

Tout recours est exclu.

Par l'envoi de leur contribution, les participantes et participants reconnaissent la validité des conditions relatives à la « Souris d'or ».

4.4 Modifications apportées aux conditions de participation

Demeurent réservées d'éventuelles modifications apportées aux présentes conditions de participation.

Educa
Erlachstrasse 21
3012 Berne
SUISSE
info@educa.ch